

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1727

**Artikel:** Blick-Krieg contre la Maison des cantons  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024293>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Blick-Krieg contre la Maison des cantons

Yvette Jaggi (27 mars 2007)

Vendredi 23 mars, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a confirmé son accord de principe, donné le 24 juin 2005, pour l'ouverture d'une digne Maison des cantons dans la Berne fédérale. Elle a cependant reporté à la prochaine Assemblée plénière, agendée pour le 22 juin, la décision concernant la localisation proposée, toute proche de la gare, dans le bel immeuble administratif anciennement occupé par Swisscom. Cette décision dilatoire a été prise au quatrième jour d'une guerre-éclair menée par le Blick. Une attaque en règle, à coup d'images et de révélations successives, dont la gradation parfaitement programmée a promptement obtenu le double effet visé: susciter une vague d'indignation chez les lecteurs du quotidien en perte d'audience (et de rédacteur en chef, remercié le jour même du lancement de la fameuse campagne express) et inciter les délégués des gouvernements cantonaux à renoncer au projet somptuaire de «Palais des cantons» trop rapidement concocté par l'administration de la CdC.

Et pourtant, le moment était bien choisi pour une proposition en elle-même difficile. D'une part, les gouvernements cantonaux sont plutôt bien disposés après des bouclements 2006 enjolivés par la répartition du produit des ventes d'or excédentaire faites par la BNS. Et d'autre part, le 1er janvier 2008 entrera en vigueur la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) qui donnera une consistance accrue au «fédéralisme coopératif» cher à la CdC, partie prenante et vigilante de cette double collaboration horizontale (entre les cantons) et verticale (avec la Confédération).

Fondée par une convention signée le 8 octobre 1993, la Conférence des gouvernements cantonaux a d'abord eu son siège à Soleure, ville des ambassadeurs. En 2003, elle s'est transférée à Berne, à deux pas du Palais fédéral, dans l'ancre même de l'ours. Son administration centrale occupe une bonne quinzaine de personnes, dont une poignée de collaborateurs scientifiques assumant à la fois la production de dossiers d'intérêt commun et le rôle de lobbyistes au service des Etats fédérés et souverains. A noter que certains «représentants des cantons» ont leur bureau dans les locaux de l'administration fédérale. En outre, ces secrétaires fonctionnent comme coordinateurs des huit conférences intergouvernementales spécialisées et de plusieurs autres instances multicantonales, qui siègent tour à tour dans les différents chefs-lieux. C'est notamment en vue de regrouper toutes ces réunions et de rationaliser leur travail que doit se créer la Maison des cantons.

Ces derniers, futurs usagers et bailleurs de fonds, trouvent le projet trop coûteux en l'état. Les aménagements prévus dans l'ancien bâtiment Swisscom sont devisés à 6.5 millions de francs et le loyer futur, dont le montant devrait être renégocié d'ici juin prochain, à 1,76 million par an, soit un demi-million de plus que l'actuelle formule non centralisée. Sans compter l'explosion des effectifs qui pourraient trouver place dans des locaux capables d'accueillir 170 personnes.

Pas facile de faire avaliser un tel projet, surtout par des cantons qui se piquent de gestion économe et de collaboration exemplaire. Mais une présence influente à Berne a son prix, celui d'un immeuble représentatif de belle tenue et d'un groupe d'intérêt aux activités généreusement financées. Pour décider les futurs occupants à se payer leur belle Maison, rien ne vaut un bon travail de lobby, exercé à l'interne cette fois. Mission délicate à remplir impérativement dans les trois mois.